



N° 19

VITRAC-INFO-CONSEIL

SOMMAIRE

1	Conseil Municipal du 25 février 2016	1
2	Conseil Municipal du 2 avril 2016	2
3	Les chiffres du budget 2016	3
4	Conseil Municipal du 29 avril 2016.....	6
5	Conseil Municipal du 27 mai 2016	7
6	Conseil Municipal du 1 ^{er} juillet 2016	7

1 CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Lors de sa réunion du 25 février, le Conseil Municipal a programmé les travaux pour les années 2016, 2017 et 2018 pouvant être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'intervention communal (FIC). Il a autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux de voirie d'une dépense de 37 080 € HT pour l'année 2016. Des programmes concernant des travaux de voirie, l'équipement en mobilier et matériel de la cantine scolaire et des travaux d'électricité de l'église seront déposés pour 2017 et 2018.

Ensuite, Monsieur le Maire a rappelé le projet d'acquisition d'un radar pédagogique. Il a informé l'assemblée que le Conseil Départemental a transmis une notification de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le Conseil Municipal a donné son accord pour acheter un radar pédagogique, des kits d'alimentation et de fixation et des poteaux à la société ALTRAD MEFRAN pour un montant de 2 880 € HT subventionné à 75%.

Le rééquipement informatique du secrétariat de mairie aura lieu au mois de mars par la société ABICOM, prestataire retenu dans le cadre du groupement de commandes informatique du SMADC. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager et mandater la dépense correspondante d'un montant de 1 600 € TTC avant le vote du budget 2016.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a accepté les adhésions des communes de Verneugheol, Chamalières-sur-Loire, Bonneval, Le Breuil, Jaligny sur Besbre, Saint-Flour et la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne à l'EPF-SMAF.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- Le dossier transmis par le bureau d'études DESCOEUR pour arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- Le commencement de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement du village de Gouzet confiée au bureau d'études EGIS EAU

2 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2016

Lors de la réunion du 2 avril, le Conseil Municipal a approuvé pour 2015 les comptes administratifs dressés par le maire et les comptes de gestion dressés par le percepteur ainsi que l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal a ensuite voté les taux pour 2016. Il a été décidé d'appliquer les mêmes taux que l'an dernier :

Taxe habitation	7.53 %
Taxe foncier bâti	24.80 %
Taxe foncier non bâti	94.48 %

Le Conseil Municipal a également voté les budgets 2016.

Le budget Commune est équilibré en section de fonctionnement à 442 836.15 € et en section d'investissement à 169 335.82 €.

Les principales opérations d'équipement de l'exercice sont les suivantes :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme
- Des travaux de réfection des chemins communaux
- Des travaux de modification de la régulation du chauffage de la salle polyvalente
- La première tranche des travaux d'accessibilité de l'église
- L'achat d'un radar pédagogique
- Le remplacement du chauffe-eau de la cantine scolaire
- Le rééquipement informatique du Secrétariat de Mairie
- La fin de la restauration des registres d'état civil

Le budget Assainissement est équilibré en section de fonctionnement à 29 450.34 € et en section d'investissement à 47 168 €. La principale opération programmée pour 2016 concerne l'étude diagnostique assainissement du village de « Gouzet ».

Le budget Lotissement est équilibré en section de fonctionnement à 53 005.00 € et en section d'investissement à 87 173.34 €.

Ensuite, le Conseil Municipal a donné son accord à la vente du Lot N° 9 du Lotissement Communal le Chêne à Mme BOREL Sonia, parcelle d'une superficie de 972 m² à 15 € TTC le m² soit 14 580 €.

Monsieur le Maire a rappelé au conseil que le renouvellement d'un contrat de travail avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de 6 ans ne peut être renouvelé que pour une durée indéterminée. Ainsi, le Conseil Municipal a accepté de renouveler le contrat de travail de Stéphanie DE RYCKE pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Saint-Georges-de-Mons et les communes de Manzat Communauté pour la passation d'un marché d'achat de fournitures de bureau.

3 LES CHIFFRES DU BUDGET 2016

a) Comptes administratifs 2015 - Budget général et budgets annexes :

Budget Général	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2015	459 224.18 €	310 092.31 €	+ 156 806.73 €
Recettes de fonctionnement 2015	459 224.18 €	466 899.04 €	
Dépenses d'investissement 2015	185 365.19 €	82 757.08 €	- 37 257.58 €
Recettes d'investissement 2015	185 365.19 €	45 499.50 €	

Budget Assainissement	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses d'exploitation 2015	29 596.86 €	23 915.99 €	+ 4 082.64 €
Recettes d'exploitation 2015	29 596.86 €	27 998.63 €	
Dépenses d'investissement 2015	45 490.65 €	22 695.94 €	+ 6 793.79 €
Recettes d'investissement 2015	45 490.65 €	29 489.73 €	

Budget Lotissement	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2015	40 005.00 €	26 036.59 €	0.00 €
Recettes de fonctionnement 2015	40 005.00 €	26 036.59 €	
Dépenses d'investissement 2015	80 173.34 €	26 036.59 €	+ 46 173.34 €
Recettes d'investissement 2015	80 173.34 €	72 209.93 €	

Tous ces comptes ont été votés à l'unanimité des présents.

b) Comptes de gestion 2015 - Budget général et budgets annexes :

Tous les comptes de gestion dressés par le percepteur ont été approuvés à l'unanimité des présents.

c) Affectation des résultats de l'exercice 2015 - Budget général et budget annexes :

Budget Commune

Montant total à affecter	156 806.73 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2016	44 757.58 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016	112 049.15 €

Budget Assainissement

Montant total à affecter	4 082.64 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2016	2 206.21 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016	1 876.43 €

Budget Lotissement

Montant total à affecter	0.00 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2016	0.00 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016	0.00 €

Toutes les affectations de résultat ont été approuvées à l'unanimité des présents.

d) Vote des taux d'imposition 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé de voter les mêmes taux d'imposition que l'an dernier :

- Taxe d'habitation : 7.53 %
- Taxe foncier bâti : 24.80 %
- Taxe foncier non bâti : 94.48 %

e) Budgets 2016 - Budget général et budgets annexes :

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Le budget primitif communal pour 2016 s'équilibre à 442 836.15 € en section de fonctionnement et se répartit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	124 800.00 €
Charges de personnel	202 000.00 €
Atténuation de produits	5 000.00 €
Autres charges de gestion courante	50 857.91 €
Charges financières	2 600.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	1 443.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €
Virement à la section d'investissement	36 135.24 €
TOTAL	442 836.15 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Atténuation de charges	15 000.00 €
Produits des services	20 380.00 €
Impôts et taxes	136 661.00 €
Dotations et participations	125 743.00 €
Autres produits de gestion courante	33 000.00 €
Produits financiers	3.00 €
Excédent antérieur reporté	112 049.15 €
TOTAL	442 836.15 €

Le budget primitif communal pour 2016 s'équilibre à 169 335.82 € en section d'investissement et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Opérations d'équipement	96 278.24 €
Emprunts et dettes assimilées	21 800.00 €
Dépenses imprévues	6 000.00 €
Opérations d'ordre (opération COCON 63)	8 000.00 €
Déficit antérieur reporté	37 257.58 €
TOTAL	169 335.82 €

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme
- Des travaux de réfection des chemins communaux
- Des travaux de modification de la régulation du chauffage de la salle polyvalente
- La première tranche des travaux de l'accessibilité de l'église
- L'achat d'un radar pédagogique
- Le remplacement du chauffe-eau de la cantine scolaire
- Le rééquipement informatique du Secrétariat de Mairie
- La fin de la restauration des registres d'état civil

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Subventions	7 200.00 €
Taxe aménagement	1 500.00 €
Fonds de compensation de la TVA	8 000.00 €
Opérations financières	62 300.00 €
Opérations d'ordre (amortissements et opération COCON)	9 443.00 €
Virement de la section de fonctionnement	36 135.24 €
Couverture du besoin de financement	44 757.58 €
TOTAL	169 335.82 €

Le budget assainissement pour 2016 s'équilibre à 29 450.34 € en section d'exploitation et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	6 000.00 €
Charges financières	1 222.34 €
Charges exceptionnelles	60.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	22 168.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
TOTAL	29 450.34 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Redevance d'assainissement collectif	2 500.00 €
Subvention du budget commune	11 457.91 €
Opérations d'ordre (amortissements)	13 616.00 €
Excédent antérieur reporté	1 876.43 €
TOTAL	29 450.34 €

Le budget assainissement pour 2016 s'équilibre à 47 168 € en section d'investissement et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Etude diagnostique assainissement du village de « Gouzet »	25 552.00 €
Emprunt	5 000.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	13 616.00 €
Opérations financières	3 000.00 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €
TOTAL	47 168.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Subventions	10 000.00 €
Reversement de TVA	3 000.00 €
Opérations financières	3 000.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	22 168.00 €
Excédent antérieur reporté	6 793.79 €
Couverture du besoin de financement	2 206.21 €
Virement de la section d'exploitation	0.00 €
TOTAL	47 168.00 €

Le budget lotissement pour 2016 s'équilibre à 53 005 € en section de fonctionnement et à 87 173.34 € en section d'investissement.

4 CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Lors de la réunion du 29 avril, le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier va être adressé aux personnes publiques associées qui ont 3 mois pour rendre un avis. Le projet de révision du PLU sera soumis à enquête publique pendant 1 mois à l'automne 2016. Le projet de PLU arrêté est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Sous-Préfecture de Riom.

Ensuite, le Conseil Municipal a donné un avis sur le schéma de mutualisation de Manzat Communauté. Il a donné un avis favorable sur la consolidation des actions existantes et a reconnu la nécessité de travailler sur la mutualisation des équipements présents sur le territoire et le recensement des besoins avant tout achat de matériel. Cependant, le Conseil Municipal s'interroge sur les autres objectifs du document aux motifs que le projet de schéma est trop vaste et qu'il sera nécessaire de recommencer la procédure suite à la mise en place des nouvelles communautés de communes.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de 3 ans pour un coût de 0.99 € par habitant.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi saisonnier du 1^{er} mai au 30 septembre pour assurer d'une part le ménage de la salle polyvalente, et pour effectuer d'autre part l'entretien des espaces verts durant les congés de l'employé communal.

En questions diverses, a été évoqué la nécessité de remplacer le chauffe-eau de la cantine scolaire. Des devis seront demandés pour un chauffe-eau électrique d'une capacité de 200 litres.

Une demande de diagnostic concernant les installations d'éclairage public a été transmise au SIEG afin d'effectuer des simulations de coupures pour permettre des réductions de dépenses.

Dans le cadre du plan « vigilance attentats », à la demande de l'Inspection Académique, il a été décidé de poser 2 carillons avec 1 bouton de sonnette à l'école afin d'améliorer la protection et la sécurité de l'établissement.

5 CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

La voie du Lotissement Communal « Le Chêne » étant achevée, le Conseil Municipal a décidé de classer cette voie d'une longueur de 200 mètres linéaires dans la voirie communale. De plus, le Conseil a approuvé la mise à jour du tableau de classement des voies communales afin d'y intégrer l'ensemble des voies classées depuis la dernière mise à jour du 8 septembre 2009. La longueur totale des voies communales est de 42 317 mètres linéaires.

Ensuite, le Conseil Municipal a approuvé le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » étendue aux Communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal sur Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin sur Sioule, Saint-Rémy de Blot et Pouzol (membres de la Communauté de Communes du Pays de Menat).

Par ailleurs, le Conseil Municipal a donné son accord pour remplacer le chauffe-eau de la cantine scolaire et a décidé d'acquérir un chauffe-eau de 300 litres à l'entreprise DA SILVA Sidonio pour un montant de 1 621 Euros TTC.

Le Conseil Municipal a, également, accepté la location du logement N° 570 des anciens gîtes à Madame CHASSIN Valérie à compter du 1^{er} juin 2016 pour un loyer mensuel de 237 Euros et des charges locatives mensuelles d'un montant de 90 Euros.

Enfin, une motion de soutien sera adressée à la Communauté de Communes « Cœur de Combrailles » pour le maintien des trésoreries de Saint-Gervais d'Auvergne et de Montaigut en Combraille car ces services permettent de conserver une proximité dans ces territoires ruraux.

6 CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2016

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de modification de la régulation du chauffage électrique de la salle polyvalente. Ainsi, il a donné son accord pour faire réaliser au bureau d'études AUVERFLUID une mission d'ingénierie comprenant la réalisation du dossier de consultation des entreprises pour un montant de 1 200 € TTC.

Ensuite, le Conseil Municipal a également donné son accord pour faire restaurer les derniers registres d'état civil aux Etablissements KOSSMANN pour un montant de 907.20 € TTC.

Suite à une fuite sur le chauffe-eau du logement de l'école, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un nouveau chauffe-eau de 150 litres à l'entreprise AC25 pour un montant de 738.60 € TTC.

Le Conseil Municipal a décidé de résilier le contrat de fourniture de gaz avec la société BUTAGAZ concernant la citerne des logements des anciens gîtes. Il a décidé de retenir la société ANTARGAZ pour un contrat de 9 ans avec location de la cuve pour 100 € par an. Le gaz sera facturé 890 € la tonne les 2 premières années et au cours du moment les 7 années suivantes moins une réduction de 1 000 € la tonne.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- La désignation par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera à l'automne
- Les travaux de voirie qui débuteront la semaine du 11 juillet

- L'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) et de mettre à jour le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) suite à l'approbation du plan particulier d'intervention (PPI) du barrage des Fades
- L'interdiction de l'usage des pesticides dans les espaces verts par les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2017
- Le report de la mise en place de la redevance incitative par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et l'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative à compter du 1^{er} janvier 2018 avec une phase transitoire de 3 ans